



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Paris, le **08 DEC. 2014**

Direction générale
de l'enseignement
scolaire

Service de la
coordination des
services communs

Délégation pour
l'éducation à la défense

DGESCO C
n°2014 – 099

Affaire suivie par
Eric Barrault
Téléphone
01 55 55 22 83
Courriel
Eric.barrault
@education.gouv.fr

1 rue Descartes
75005 Paris

La Ministre de l'Education nationale, de
l'Enseignement supérieur et de la Recherche

à

Mesdames et Messieurs les Recteurs
d'académie

Objet: Journée nationale du réserviste 2015.

La Journée nationale du réserviste, instaurée par la loi, honore chaque année les hommes et les femmes qui servent, à temps partiel, notre pays au sein de la réserve militaire, opérationnelle ou citoyenne.

Elle vise à rendre hommage à ces citoyens mais aussi à promouvoir et à faire connaître la réserve militaire sur laquelle nos concitoyens, jeunes ou adultes, ne sont pas toujours exactement informés. Cet engagement civique peut concerner les lycéens, mais aussi les enseignants, les personnels de direction et personnels administratifs et techniques.

Elle a été fixée, pour l'année 2015, au 20 mars, les actions pouvant se dérouler également les jours précédents.

Elle s'insère pleinement dans le protocole liant notre ministère et celui de la Défense, qui sera prochainement amplifié par un nouveau texte, demandé par le Président de la République et dont la rédaction est en cours d'achèvement

Elle constitue, pour les trinômes académiques défense-éducation-IHEDN, un temps fort qui leur permet de faire connaître leur action ?

Elle repose sur une palette large d'actions :

- Rallies citoyens ;
- Présentation dans les établissements de la réserve militaire, opérationnelle et citoyenne ;
- Rencontre avec des réservistes ;
- A Paris, ravivage de la Flamme le 20 mars.

Je vous invite à mobiliser dès à présent, en liaison avec les Officiers généraux de zone de défense et les délégués militaires départementaux, les Centres d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA) pour qu'ils pensent à mobiliser des

réservistes lors des forums et salons d'information et d'orientation des jeunes, avec les trinômes académiques, en mettant en relation les différents réseaux :

- Délégations départementales de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, Bleuet de France ;
- Associations de réservistes ;
- Associations régionales d'auditeurs de l'Institut des Hautes études de défense nationale ;
- Associations agissant dans le domaine de la mémoire combattante : Souvenir français, Fédération André Maginot, Fondation Maréchal de Lattre et associations liées au souvenir de la France combattante, de la Résistance et de la Déportation ;
- Correspondants défense des communes ;
- Réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté.

L'association des conseils académiques de la vie lycéenne à cette action de promotion de la citoyenneté est tout à fait souhaitable.

Cette journée ayant pour but principal de mieux faire connaître la réserve militaire, et dans le même mouvement les trinômes académiques, il est très souhaitable que les actions incluent, dès leur conception, l'implication des médias locaux.


Le suivi de la préparation et la remontée du calendrier prévisionnel des actions s'effectueront sous l'égide du Conseil supérieur de la réserve militaire, par l'intermédiaire des Délégués militaires départementaux. Un site <http://www.defense.gouv.fr/reserves/monde-de-la-reserve/la-journee-nationale-du-reserviste> permet d'accéder aux outils de communication et à la liste des événements.

La note d'organisation signée par le Ministre de la Défense, à laquelle je vous invite à vous référer, autorise les réservistes à revêtir l'uniforme, quand cela est pertinent compte tenu des actions menées, et sous le contrôle des chefs d'établissement.

Enfin, je vous rappelle que les opérations menées au titre de la Journée nationale du réserviste sont éligibles au financement par la Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du Ministère de la Défense, les demandes étant à présenter par les associations régionales d'auditeurs de l'IHEDN.

Je vous demande d'engager dès maintenant les actions de nature à faire de cette journée un moment fort de mobilisation citoyenne.

La directrice générale de l'enseignement scolaire



Florence Robine